

FORMATION Droit social et RH

19 novembre 2019
De 9h00 à 13h00
TOULOUSE

Une formation animée par

Yannick LIBERI
Avocat associé
Barthélémy Avocats

TARIF :
300 € HT - abonnés
330 € HT - non-abonnés
Par participant et par session

NOMBRE DE PLACES LIMITÉ

Pour plus d'informations :
ccros@barthelemy-avocats.com
05.34.41.90.60

Inscrivez-vous [ici](#)

Le + :
Nouvelle
méthode de
négociation et
cas pratiques

PREPARER ET CONDUIRE EFFICACEMENT LA NEGOCIATION D'ENTREPRISE (ET LE DIALOGUE SOCIAL)

Enjeux et impacts stratégiques !

Qualité de vie au travail, droit à la déconnexion égalité femme/homme, durée et aménagement du temps de travail, organisation des congés payés, configuration des IRP, regroupement des négociations obligatoires NAO, l'accord d'entreprise est devenu le nouveau vecteur de la réglementation en droit du travail.

Mieux adapté aux réalités du terrain, solutions cousues mains, l'accord d'entreprise permet désormais de mettre en relief l'ingénierie juridique au détriment d'un cadre législatif lourd et peu adapté au monde du travail.

Cet atelier vous permettra d'identifier tous les changements principaux et de vous familiariser avec les nouveaux mécanismes avec des modes opératoires permettant d'anticiper les difficultés du terrain.

La présente formation sera l'occasion d'utiliser la négociation raisonnée de Harvard, nouvelle méthode de négociation d'entreprise à adopter.

OBJECTIFS

- Mesurer les enjeux de la négociation d'entreprise
- En maîtriser les aspects juridiques
- Acquérir une méthode pour préparer et conduire les négociations
- Développer un dialogue social constructif et de qualité
- Comprendre ce qui a changé avec les ordonnances Macron du 22 septembre 2017

PUBLIC CONCERNÉ

- Chefs d'entreprise ou d'établissement
- DRH/RRH
- Responsables et membres des services juridiques

PRÉ-REQUIS

Toute personne amenée à mettre en œuvre la négociation collective dans son entreprise.



BARTHÉLÉMY
AVOCATS

VOTRE PARTENAIRE EN DROIT SOCIAL

N° de déclaration d'activité : 836 303 864 63 • Ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat



BARTHÉLÉMY
AVOCATS

PROGRAMME

PUBLIC CONCERNÉ

- Chefs d'entreprise ou d'établissement
- DRH/RRH
- Responsables et membres des services juridiques

PRÉ-REQUIS

Toute personne amenée à mettre en œuvre la négociation collective dans son entreprise.

CONTENU

11. Comment préparer la négociation ?

Connaissance du paysage syndical
Définition des objectifs recherchés
Audit des pratiques en cours
Analyse des outils juridiques à disposition
Détermination des documents à transmettre
Etablissement d'un projet de texte
Définition de la communication

2. Les principes clés de la négociation raisonnée de Harvard

3. Comment tenir les réunions de négociation ?

Détermination des participants à la négociation et leur convocation
Composition de la délégation patronale
Intérêt d'un accord de méthode

Négociation d'ensemble ou constat des points d'accord et de désaccord
Attitude lors de la négociation (qui négocie ? Quel langage ? Le recours aux suspensions de séance...)

4. Comment gérer les aspects juridiques de la

Détermination de la durée de l'accord
Intérêt et rédaction des clauses de révision et de dénonciation
Prise en compte des nouvelles règles de validité de l'accord
Formalisme de la signature
Les mesures de dépôt et de publicité
L'approche judiciaire de la négociation

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Un support pédagogique élaboré spécialement pour l'action en cours est remis aux stagiaires. Ce support est à la fois théorique, présentant les règles légales applicables et leur évolution, et pratique. Il est projeté en salle à l'aide d'un vidéoprojecteur. Des exercices pratiques seront réalisés en cours de session et en fin de formation pour valider les acquis du stagiaire.

LE + PÉDAGOGIQUE

Apport d'une vision pratique et pragmatique.
Cette formation est imputable sur le budget formation et est limitée à un groupe de 25 personnes afin de favoriser les échanges.

SUIVI ET ÉVALUATION

- Une attestation individuelle de formation sera remise à chaque stagiaire
- Un questionnaire d'évaluation permet au stagiaire d'évaluer le déroulement de l'action formation



BARTHÉLÉMY
AVOCATS

FICHE D'INSCRIPTION ENTREPRISE

TITRE DE LA FORMATION : Préparer et conduire efficacement la négociation collective

Entreprise (Raison sociale) :

Représentée par Mr / Mme :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Fax :

Email : Nombre de salariés :

Établissement d'une convention de formation : OUI NON

Nom et numéro de téléphone de la personne à contacter au service du personnel pour toute précision concernant l'établissement de la convention de formation :

.....
.....
.....
.....

INSCRIPTION PRISE AU BÉNÉFICE DE :

NOM, Prénom : Fonction :

NOM, Prénom : Fonction :

PAIEMENT :

Règlement de la facture par l'entreprise Règlement de la facture par un organisme extérieur

Nom et adresse de l'organisme auquel doivent être adressées la facture et la convention de formation (en l'absence d'indication, ces documents seront établis au nom de la société) :

Envoyer ces documents à l'entreprise Envoyer ces documents directement à l'organisme

Fait à, le

Signature et cachet de l'entreprise

AVIGNON

1 rue Ninon Vallin
84000 Avignon
Tél. : 04 90 89 75 69 - Fax : 04 37 22 15 40
avignon@barthelemy-avocats.com

BORDEAUX

119, avenue du Général Leclerc - BP 28
33019 Bordeaux cedex
Tél. : 05 57 22 22 70 - Fax : 04 37 22 15 31
bordeaux@barthelemy-avocats.com

CLERMONT-FERRAND

Résidence « Les Parcs »
39, rue Amadéo - CS 20008
63057 Clermont-Ferrand cedex 01
Tél. : 04 73 19 28 50 - Fax : 04 73 19 28 70
clermont@barthelemy-avocats.com

LILLE

19, square Dutilleul - 59800 Lille
Tél. : 03 20 74 09 09 - Fax : 04 37 22 15 36
lille@barthelemy-avocats.com

LYON

208, rue Garibaldi - CS 13551
69422 Lyon cedex 03
Tél. : 04 72 84 46 46 - Fax : 04 37 22 15 37
lyon@barthelemy-avocats.com

MARSEILLE

54 allées Turcat Méry - CS 40034
13272 Marseille CEDEX 08
Tél. : 04 96 10 02 40 - Fax : 04 37 22 15 30
marseille@barthelemy-avocats.com

METZ

21, rue de Sarre - 57000 Metz
metz@barthelemy-avocats.com

MONTPELLIER

223, avenue Clément Ader
Castelnau 2000
34170 Castelnau-le-Lez
Tél. : 04 67 22 10 00 - Fax : 04 37 22 15 39
montpellier@barthelemy-avocats.com

MULHOUSE

10, rue de Zurich - 68100 Mulhouse
Tél. : 03 89 59 32 57 - Fax : 04 37 22 15 46
mulhouse@barthelemy-avocats.com

NANTES

14, rue de la petite Sensive - CS 52374
44323 Nantes cedex 3
Tél. : 02 40 93 54 55 - Fax : 04 37 22 15 29
nantes@barthelemy-avocats.com

NICE

11, rue de Rivoli - 06000 Nice
Tél. : 04 93 80 80 80 - Fax : 04 37 22 15 48
nice@barthelemy-avocats.com

NÎMES

65 Avenue Jean Jaurès - 30900 Nîmes
Tél. : 04 66 29 50 50 - Fax : 04 37 22 15 40
nimes@barthelemy-avocats.com

PARIS

24, rue de Berri - 75008 Paris
Tél. : 01 53 53 63 60 - Fax : 04 37 22 15 42
paris@barthelemy-avocats.com

PAU

2 rue O'quin - 64000 Pau
Tél. : 05 59 12 69 90 - Fax : 04 37 22 15 43
pau@barthelemy-avocats.com

RENNES

2b rue de la Huguenoterie - CS 54301
35043 Rennes
Tél. : 02 99 30 54 54 - Fax : 04 37 22 15 45
rennes@barthelemy-avocats.com

STRASBOURG

20, rue Jules Rathgeber - 67100 Strasbourg
Tél. : 03 88 55 91 31 - Fax : 04 37 22 15 46
strasbourg@barthelemy-avocats.com

TOULOUSE

35/37, rue Lancefoc - 31000 Toulouse
Tél. : 05 34 41 90 60 - Fax : 04 37 22 15 49
toulouse@barthelemy-avocats.com

TOURS

16 rue de la Tuilerie - 37550 Saint-Avertin
Tél. : 02 47 55 38 50 - Fax : 04 37 22 15 21
tours@barthelemy-avocats.com

VOTRE PARTENAIRE EN DROIT SOCIAL

